



Agressions sexuelles contre des enfants palestiniens aux mains des soldats israéliens

Defence for Children International demande une enquête de l'ONU

Par [DCI-Palestine](#)

Mondialisation.ca, 23 mai 2010

[DCI-Palestine](#) 23 mai 2010

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Le 18 mai 2010, *Defense for Children International (DCI-Palestine)* a présenté quatorze cas, à des fins d'enquête, au rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture. Les cas présentés ont trait à des agressions sexuelles ou à des menaces d'agression sexuelle à l'encontre d'enfants palestiniens captifs de soldats, d'interrogateurs ou de policiers israéliens entre janvier 2009 et avril 2010. L'âge des enfants va de 13 à 16 ans.

Les soldats israéliens se sont toujours attaqués aux enfants

DCI-Palestine est de plus en plus alarmé par les informations contenues dans des déclarations faites sous serment et émanant d'enfants qui disent avoir été soumis à des agressions sexuelles, ou à des menaces d'agression sexuelle afin de leur arracher des aveux.

DCI-Palestine a examiné 100 déclarations sous serment recueillies auprès d'enfants en 2009 ; dans 4% des cas les enfants disent avoir été agressés sexuellement, tandis que dans 12% des cas, les enfants signalent avoir été menacés d'agression sexuelle.

Les agressions sexuelles et les menaces d'agression sexuelle exercées contre des garçons, documentées par DCI-Palestine, comprennent l'enserrement des testicules jusqu'à ce qu'ils avouent ; des menaces de viol envers des garçons dont les plus jeunes ont 13 ans, à moins qu'ils avouent avoir jeté des pierres sur des véhicules de colons israéliens en Cisjordanie occupée.

DCI-Palestine craint que ces chiffres ne sous-estiment l'ampleur du phénomène.

Dans un des cas documentés par DCI-Palestine, un garçon de 15 ans rappelle ce qui lui est arrivé après avoir été arrêté dans sa maison familiale à 2 heures du matin par des soldats israéliens, en septembre 2009 : « *Alors que j'étais assis sur le sol près d'un camion, quelqu'un qui parlait Arabe s'est approché de moi et m'a saisi par les mains, m'a ordonné de me lever et de le suivre. Il m'a violemment empoigné et m'a traîné. Il m'a forcé à marcher à ses côtés pendant environ 20 mètres ; je pouvais voir sous le bandeau [que j'avais sur les yeux] que nous étions postés derrière une jeep militaire. Il m'a giflé à deux reprises et m'a fortement enserré les testicules en les pressant de plus en plus forts.*

Ensuite, il m'a demandé si j'avais jeté des pierres et des cocktails Molotov ; je lui ai dit que

non. Alors il s'est mis à crier et à dire « menteur, ta mère est une [...] ». Il a recommencé à me frapper sur tout le corps et une fois de plus, il a m'a enserré les testicules en les pressant très fort. « Je ne te lâcherai pas les testicules, sauf si tu avoues », me disait-il. J'avais tellement mal et je n'arrêtais pas de crier. Je n'avais pas d'autre choix que de que confesser que j'avais jeté des pierres. »

Chaque année, environ 700 enfants palestiniens sont arrêtés, interrogés et poursuivis devant les tribunaux militaires israéliens. L'accusation la plus courante est le jet de pierres. Les enfants sont interrogés en l'absence d'un avocat et de membres de la famille. En 2009, plus de 80% de ces enfants ont fourni des aveux après un interrogatoire accompagné de mauvais traitements, le tiers de ces aveux étant rédigés en hébreu, une langue que peu d'enfants palestiniens comprennent.

Après leur condamnation devant des tribunaux militaires, la majorité de ces enfants sont incarcérés en Israël, en violation de l'article 76 de la Quatrième Convention de Genève.

DCI-Palestine demande que le rapporteur spécial [des Nations Unies] examine ces rapports et d'autres relatifs à ce qui apparaît comme un recours systématique aux mauvais traitements à l'encontre des enfants palestiniens par les autorités israéliennes dans les territoire palestiniens occupés.

DCI-Palestine demande également que les résultats des enquêtes soient publiés.

Defence for Children International – Palestine Section
Le 18 mai 2010.

Pour plus d'informations, voir le dernier rapport de DCI-Palestine sur les enfants palestiniens prisonniers d'Israël :
<http://www.dci-pal.org/english/publ/display.cfm?DocId=1166&CategoryId=8>

Traduit de l'anglais par *Info-Palestine.net* (19.05.2010) :
http://www.info-palestine.net/article.php3?id_article=8733

Texte original en anglais (18.05.2010) :
<http://www.dci-pal.org/english/display.cfm?DocId=1476&CategoryId=1>

Publié sur le site de [Silvia Cattori](#).

La source originale de cet article est [DCI-Palestine](#)
Copyright © [DCI-Palestine](#), [DCI-Palestine](#), 2010

Articles Par : [DCI-Palestine](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits

d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca